

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nassima Telmat

<https://www.cadre21.org/membres/fe0c55f2ed5b4bd721ff0bfc>

Date d'obtention : 2021-10-29 19:37:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est un outil efficace pour tous les intervenants scolaires. Elle a été préparée avec grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme , du Directeur des poursuites criminelles et pénales , du Centre canadien de la protection de l'enfance , des Centre d'aide aux victimes d'actes criminels , de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine . La trousse sert à guider les intervenants scolaires afin qu'ils puissent agir rapidement et efficacement auprès des élèves impliqués dans une situation de sextage. Cette méthode permet :

- d'encadrer et d'uniformiser les interventions,
- de prendre en charge rapidement la victime et des autres jeunes impliqués dans la situation de sextage,
- de limiter la propagation des images et des vidéos à caractère sexuel,
- de réduire le délai de traitement de la situation ou du dossier,
- d'augmenter le sentiment de sécurité des jeunes impliqués de leurs parents et des intervenants,
- c'est une méthode alternative à la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer mes futures interventions :

- mes interventions vont être bienveillantes et conformes aux lois,
- elle va me soutenir dans mes interventions lors des situations de sextage,
- elle va me permettre de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse Sexto.
- elle va m'outiller dans mon milieu scolaire afin que je sois en mesure d'agir efficacement auprès des élèves impliqués pour les rassurer et limiter la propagation des images à caractère sexuel,
- elle va m'apporter l'aide et le soutien dans toute la procédure car je serai mieux informée pour aider les victimes et leurs familles.

-

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mon intervention avec les élèves impliqués dans des situations de sextage, je dois faire attention à :

- ne jamais regarder les images ou les vidéos car je peux préciser leur caractère grâce à la trousse,
- ne pas risquer de compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et briser leur lien de confiance en regardant les images,
- ne jamais rentrer dans le champs de compétence de la police en poussant mes interventions par exemple avec le responsable de l'enquête,
- ne jamais divulguer les informations en notre possession aux médias, ou à toute autre personne pour préserver l'identité et la sécurité des jeunes,
- réagir rapidement et efficacement avec les informations en ma possession et informer ma direction de la situation de sextage pour élaborer un plan d'action,
- soutenir et prendre soin de l'état psychologique et mentale de la victime et des élèves impliqués en collaborant avec l'équipe école (psychologue et psychoéducatrice)
- garder nos distances émotionnellement et ne pas laisser nos émotions nous envahir lors des situations difficiles et rester professionnelle.